

**Annexes au**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE REVIN**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA  
SEANCE PUBLIQUE  
DU 16 juin 2011

## Annexe délibération 5637

Tarifs au Camping Municipal les Bateaux pour la saison 2011 :

	Avril/Mai/Sept/Oct	Juin/Juillet/Aout
Adultes	2.50	2.95
Enfants de – 13 ans	1.25	1.45
Visiteurs	Gratuit	
Animal	1.00	
Emplacement	1.80	
Electricité	2.85	
Véhicule	1.50	
Garage mort	3.05	4.15
Garage mort par mois	62.00	86.00
Garage mort par saison (7 mois)	210.00	
Garage mort par an	315.00	
Sèche linge / Lave-linge	3.00	
Tarif Eau pour les camping-cars	2€	

### Tarif Location du Mobil-Homes :

	Avril/mai/sept/oct	juin/juillet/août
Nuitée	56.00	71.00
Week-end (2nuitées)	101.00	132.00
Semaine (7 nuitées)	340.00	473.00
Nuitée pour mission de travail	46.00	61.00
Forfait 3 semaines de location	305.00	435.00

La caution pour la location est fixée à 100€

Tarif du matériel détérioré dans les locations

Désignation	Prix €/unité
Assiettes plates arcopal Ø 23c	1.19
Assiettes creuses arcopal Ø21cm	1.19
Assiettes dessert arcopal Ø 19cm	1.04
Verres empilables	1.51
Grands verres 30cl	1.59
Tasses arcopal 15 cl	1.27
Sous tasses arcopal	1.09
Bols arcopal	1.63
Coquetiers	1.09
Brocs a eau	2.57
Saladier arcopal Ø 24,5 cm	5.86
Saladier duralex Ø 28cm	3.32
Plat de service inox	4.44
Plat de service creux arcopal Ø 28cm	6.28
Plat four arcuisine 32	10.81
Lot 4 casseroles (Ø 14-16-18-20)	22.95
Lot 2 couvercles inox multi dimens.	4.02
Faitout inox 15/10	14.10
Poêle 25/10 Ø 28 cm	10.37
Fourchettes inox 15/10	0.50
Cuillères inox 15/10	0.50
Cuillères à café inox 15/10	0.35
Couteaux micro-dent inox	0.46
Louche téflon	1.53
Ecumoire téflon	1.73
Fourchette a viande	1.72
Grande cuillère téflon	1.53
Spatule téflon	1.53
Couverts à salade	1.47
Couteau à pain	1.72
Couteau à viande	1.72
Eplucheur	0.97
Couteau office	0.56
Spatule en bois	0.50

Désignation	Prix €/unité
Cuillère en bois	0.50
Ouvre boite	0.54
Tire-bouchon à levier	2.17
Clé boite à sardine	0.41
Râpe à fromage	0.97
Bouilloire électrique	12.04
Cafetière électrique	29.26
Beurrer	2.02
Boite plastique	1.14
Gobelet gradué plastique	1.00
Essoreuse à salade	5.10
Dessous de plat	2.45
Planche à découper téflon	2.14
Cendrier	0.74
Range couverts	1.61
Egouttoir à légumes	1.14
Cuvette Ø 32 cm	1.40
Pelle & balayette	1.27
Balai nylon	1.72
Balai brosse	1.72
Manche à balai	1.09
Serpillère	1.46
Seau	1.81
Poubelle	6.01
Cintres plastiques	0.39
Séchoir à linge sur pieds	10.89
Gratte pieds caoutchouc	5.63
Oreillers 60x60 cm	4.85
Couverture polaire 2 pers	14.44
Couverture polaire 1 pers	12.54
Protège matelas 2 pers	15.30
Protège matelas 1 pers	10.98
Couette 1 personne	16.90
Couette 2 personnes	22.90

<b>En extérieur</b>	
Socle parasol plastique blanc	9.29
Parasol rayé	27.59
Fauteuil empilables blancs plastique	6.84
Table de jardin plastique	29.51

## Annexe délibération 5644

### TARIFS ALSH 2011

Les tarifs sont à la semaine.

Les personnes qui ont reçu leur carte CAF bénéficieront d'une réduction de 5 € par semaine, sur présentation de cette carte.

	QF < 425€	QF de 426€ à 510€	QF de 511€ à 630€	Allocataire CAF QF > 631€	Non alloc CAF
Tarif de base : enfant de Revin (1)	<b>18,00 €</b>	<b>19,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>37,00 €</b>	<b>42,00 €</b>
RSA socle, RSA majoré ou chômeur (2)	<b>13,00 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>15,00 €</b>	<b>19,50 €</b>	<b>22,00 €</b>
Ardam : 50% du prix (3)	<b>9,00 €</b>	<b>9,50 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>18,50 €</b>	<b>21,00 €</b>

(1) Pour les personnes extérieures à Revin, le prix est majoré de 50%

(2) (3) Pour bénéficier de ces tarifs, il est nécessaire d'apporter un justificatif de la CAF, de pôle emploi ou de l'employeur.

(3) Ardam: le comité d'entreprise a fixé sa prise en charge à 152,00€ maximum par enfant. Seuls les salariés en CDI ou les apprentis peuvent bénéficier de ce tarif. Les salariés en CDD ou en intérim doivent s'acquitter du tarif de base.

**Pour les personnes titulaires du RSA activité, le tarif de base "enfant de Revin" s'applique.**

### SEJOUR ADOS TARIFS 2011

	QF < 420€ avec les bons CAF	QF de 426€ à 510€ avec les bons CAF	QF de 511€ à 630€ avec les bons CAF	Allocataire CAF sans bons CAF
1 ado de Revin	<b>140 €</b>	<b>160 €</b>	<b>190 €</b>	<b>250 €</b>
RSA socle ou chômeur	<b>70 €</b>	<b>90 €</b>	<b>100 €</b>	<b>110 €</b>

## Annexe délibération 5645

### **SALAIRES BRUTS PAR JOUR 2011**

#### **Pour l'ALSH:**

Personnel sans formation	40,00 €
Personnel avec formation de base	44,00 €
Personnel diplômé BAFA	48,00 €
Directeur adjoint	73,00 €
Directeur	80,00 €
Forfait nuit camping	36,20 €
Forfait réunion pendant l'ALSH	15,00 €

#### **Pour le séjour ados:**

Personnel sans formation	63,00 €
Personnel avec formation de base	67,00 €
Personnel diplômé BAFA	71,00 €
Directeur adjoint	86,00 €
Directeur	93,00 €

Les jours de préparation et de bilan sont rémunérés.

## Annexe à la délibération 5646

### REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES 3-12 ANS VILLE DE REVIN

#### 1. L'ORGANISATEUR DE L'ALSH

L'ALSH organisé par la Ville de Revin a lieu à :  
Centre de loisirs, route de Bourg Fidèle, 08 500 LES MAZURES  
Tél-fax : 03.24.52.97.33

L'ALSH fonctionne durant les vacances scolaires d'été. Les dates sont déterminées chaque année par le Conseil municipal et sont affichées sur le site internet de la Ville ( [www.ville-revin.fr](http://www.ville-revin.fr) ) et à l'accueil de la Mairie.

Pour l'année 2011, les dates sont les suivantes :

- Du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2011 avec un accueil prévu pour 120 enfants maximum, dont 30 enfants âgés de moins de 6 ans et 90 enfants âgés de plus de 6 ans
- Du lundi 1er août au vendredi 19 août 2011 avec un accueil prévu pour 50 enfants maximum, dont 20 enfants âgés de moins de 6 ans et 30 enfants âgés de plus de 6 ans

L'ALSH et les locaux sont habilités par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations).

#### 2. LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

##### Les horaires d'ouverture

Accueil du lundi au vendredi le matin aux points d'accueil à 8h30. Le bus passe à 8h45. Un animateur est présent pour accueillir enfants et parents.

Retour en fin de journée aux points d'accueil vers 17h45 sur Revin. Un animateur accompagne également les enfants.

L'ALSH n'a pas lieu lors des jours fériés (14 juillet, 15 août).

##### Les points d'accueil des enfants

Lors de l'inscription, il faut indiquer le point d'accueil où l'enfant sera déposé matin et soir :

- Orzy : place du marché, avenue d'Orzy
- Le chasseur : devant l'aire de jeux, quai Camille Desmoulin
- Les quais : en face du relais VTT
- Briand : en face du petit gymnase de l'ancien collège
- La chapelle : devant le café
- La bouverie : devant l'école primaire Bouverie, rue Charles Adam

Si le point d'accueil diffère entre le matin et le soir, il faudra le noter impérativement sur le dossier d'inscription et prévenir l'animateur présent le matin au point d'accueil afin que le Directeur en tienne compte.

#### Les repas :

Le repas du midi est fourni par la structure, ainsi qu'une collation le matin pour les 3-6 ans et un goûter l'après-midi pour tous les enfants. Les menus sont réalisés par une société de restauration de manière variée et équilibrée.

Les repas sont adaptés au régime sans porc.

Si un enfant souffre d'une allergie alimentaire, les parents doivent contacter le Directeur afin d'établir ensemble un protocole adapté à l'enfant. Un certificat médical sera à transmettre au Directeur.

Lors des sorties, des repas froids sont prévus.

#### Les activités et sorties :

Des activités et sorties sont prévues lors de l'ALSH. Les parents en sont informés par des billets au plus tard la veille afin d'adapter la tenue de l'enfant avec l'activité ou pour les avertir d'un éventuel changement d'horaire.

#### Le sommeil :

Des temps de sieste sont prévus après le repas de midi, notamment pour les plus jeunes. Les enfants sont installés sur des lits dans une pièce au calme. Les enfants peuvent apporter un objet personnel pour ce moment (si possible marqué au nom de l'enfant).

#### L'hygiène :

Au vu du nombre d'enfants accueillis, il est conseillé de vérifier régulièrement la tête des enfants afin d'éviter toute propagation de poux.

Pour les enfants en bas âge, il est conseillé de mettre un vêtement de rechange dans le sac pour la journée.

#### Les départs et autorisations :

Les parents qui souhaitent venir rechercher leur enfant avant la fin de journée au Centre peuvent le faire. Il convient d'avertir le Directeur au préalable, par exemple par téléphone dans la journée ou la veille si une sortie est prévue. Un document sera à remplir et à signer afin d'indiquer que l'enfant est reparti plus tôt de l'ALSH.

Les parents doivent fournir une autorisation de sortie signée lorsqu'une autre personne est susceptible de venir chercher l'enfant. Cette personne doit présenter une pièce d'identité.

Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision devra être fournie.

Lorsque les enfants sont autorisés à partir seul, il faut l'indiquer dans le dossier d'inscription.

### 3. LE PERSONNEL

#### L'encadrement :

Le directeur est responsable de l'encadrement du personnel d'animation, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du présent règlement, de la gestion administrative des inscriptions et des présences des enfants et du budget animation.

#### L'équipe d'animation :

La réglementation en vigueur est appliquée, ou à défaut une dérogation est demandée à la DDCSPP:

Au moins 50% des animateurs qualifiés BAFA ou diplôme équivalent

Au maximum 20% des animateurs sans qualification

1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans

### 4. LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

#### Les conditions d'admission :

Les enfants peuvent s'inscrire s'ils sont **scolarisés** et doivent être âgés entre 3 et 12 ans révolus.

Les inscriptions sont ouvertes à l'ensemble des familles, en fonction des places disponibles.

#### Les modalités d'inscription :

Le dossier est à retirer à l'accueil de la Mairie.

L'inscription est effectuée au service culturel ou au secrétariat général dans les locaux de la Mairie, au 56 rue Victor Hugo, à Revin, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Vous devez vous munir des documents suivants :

- **Le carnet de santé de l'enfant**
- **Votre moyen de paiement**
- **Une attestation de moins de 3 mois des droits de la CAF avec votre n° d'allocataire CAF, votre QF et éventuellement vos ressources RSA**
- **Si votre QF est inférieur à 630 : la carte de la CAF « ALSH »**

**Un dossier par famille** doit être rempli par l'un des deux parents ou par le titulaire de l'autorité parentale.

Puis **une fiche sanitaire** doit être remplie **par enfant et signée**. Les allergies, régime alimentaire ou encore les soins particuliers doivent y être indiqués.

Les inscriptions débuteront le lundi 6 juin 2011 pour l'ALSH de juillet et août 2011. Il est nécessaire d'inscrire son enfant au plus tard 5 jours avant le début de la semaine choisie. La gestion interne de l'ALSH impose ce délai (organisation des transports, repas, réservation d'activités...)

- ✓ Pour la semaine du 11 au 15 juillet 2011 : inscription au plus tard le mardi 5 juillet 2011
- ✓ Pour la semaine du 18 au 22 juillet 2011 : inscription au plus tard le mardi 12 juillet 2011
- ✓ Pour la semaine du 25 au 29 juillet 2011 : inscription au plus tard le mardi 19 juillet 2011
- ✓ Pour la semaine du 1er au 5 août 2011 : inscription au plus tard le mardi 26 juillet 2011
- ✓ Pour la semaine du 8 au 12 août 2011 : inscription au plus tard le mardi 2 août 2011
- ✓ Pour la semaine du 16 au 19 août 2011 : inscription au plus tard le mardi 9 août 2011

Les modes de paiement :

Les moyens de paiement sont les suivants :

- espèces
- chèque (à l'ordre du Trésor public)
- carte ALSH de la CAF permet d'obtenir une réduction de 5.00€ par semaine. Pour cela, il faut présenter cette carte lors de l'inscription qui sera tamponnée et photocopiée par le service compétent.

Sans la présentation de l'attestation de la CAF avec le QF, le plein tarif sera appliqué.

**Le règlement complet doit être effectué AVANT le début de la présence de l'enfant à l'ALSH. Sinon l'enfant ne pourra pas fréquenter l'ALSH.**

5. LES ABSENCES, MALADIES ET URGENCES

Les absences :

Les absences des enfants durant leur semaine d'inscription sont autorisées. Elles n'entraînent aucun remboursement.

La maladie :

De manière dérogatoire, un remboursement pour une ou plusieurs semaines complètes peut être effectué sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement n'est pas possible pour quelques jours. Il faut en faire la demande par courrier à Monsieur le Député-Maire et joindre un RIB et un certificat médical. Le remboursement est effectué après délibération du Conseil Municipal directement sur le compte bancaire.

**Pour les enfants dont la santé nécessite la prise de médicaments, un certificat médical est obligatoire ainsi qu'une autorisation signée des parents pour administrer le ou les médicaments.**

En cas de maladie survenant au Centre, le Directeur téléphone aux parents et ils décident ensemble de la conduite à tenir. S'il le juge nécessaire, le Directeur peut également prendre l'initiative de téléphoner au médecin traitant de l'enfant et en aviser ensuite les parents.

Urgence ou accident grave :

En cas d'urgence ou d'accident grave, le Directeur fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU et pompiers) et téléphone ensuite à un médecin afin d'envisager s'il peut arriver plus vite.

En cas d'accident grave, le Directeur est tenu d'informer immédiatement le service jeunesse et sports de la Ville ou l'un des responsables de service de la Ville ainsi que la DDCSPP et de remplir la déclaration d'accident.

## 6. SECURITE ET RESPONSABILITE

L'enfant est accueilli par un animateur au point d'accueil le matin à 8h45. La responsabilité de la Ville de Revin dans le cadre de son ALSH commence dès que l'enfant monte dans le bus le matin et cesse lorsque l'enfant est déposé au point d'accueil le soir.

Si un enfant était encore présent à 17h45 au point d'accueil, l'animateur téléphone aux parents pour venir le rechercher. Si cela n'est pas possible ou si les parents sont injoignables, le Directeur téléphone à la gendarmerie afin d'envisager la conduite à tenir.

Tout objet dangereux est interdit. Le port des bijoux est déconseillé aux enfants car c'est un risque d'incident en collectivité. Les vêtements portés par les enfants doivent être adaptés aux activités de l'ALSH. L'assurance de la Ville ne prendra pas en compte les dégâts vestimentaires. En outre, il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

Les enfants sont tenus de respecter le matériel mis à disposition : locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique... Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle et devront rembourser le matériel abîmé.

Tout comportement irrespectueux ou attitude insultante de la part d'un enfant vis à vis du personnel d'animation, de service ou envers ses camarades sera signalé par le Directeur du centre aux parents. Si ce comportement ou cette attitude restent inchangés, et compromettent le bon déroulement du centre, le Directeur se réserve le droit d'en avvertir le service jeunesse et sports de la Mairie ou l'un des responsables de service qui pourront exclure de façon temporaire ou définitive l'enfant. Cette exclusion ne donne lieu à aucun remboursement.

Les problèmes sont réglés par le Directeur de l'ALSH. En cas de désaccord, la famille peut en faire part par écrit à Monsieur le Député-Maire.

La Ville de Revin décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte des objets personnels ou vêtements des enfants.

Nous vous rappelons l'importance de disposer d'une **assurance personnelle en responsabilité civile** couvrant les dommages que pourrait causer votre enfant.

## 7. MODIFICATIONS

Le présent règlement peut être modifié après délibération du Conseil Municipal.

## Annexe à la délibération 5649

### Tarifs de la saison 2011-2012 à l'espace Jean Vilar

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H
<b>Plein</b>	32 €	22 €	17 €	12 €	10 €	8 €		
<b>Abonné</b>	18 €	10 €	8 €	6 €	5 €			
<b>Réduit</b>	7 €	6 €	5 €	4 €	3,50 €	5 €	4 €	2,80 €

**Tarif réduit :** Moins de 18 ans  
Carte étudiant, chômeur, carte Mosaïc

**Tarif A :** Maurane

**Tarif B :** Les Frères Taloché, La Framboise Frivole

**Tarif C :** L'ombre Orchestre, La Fille du Puisatier

**Tarif D :** Western (ouverture de saison non abonné)

**Tarif E :** Le Moche, Hernani, Parti comme Ulyss  
Les Enfants du Cinéma (tarif réduit)

**Tarif F :** Concert de l'Espoir 2011

**Tarif G :** Le parti d'en rire, Molière Malgré Lui, Akadêmia, Les Cents Noms, S'Karp Jazz  
Trio, Hervé Akrich, Les Mangeurs de Cercle, Les Fils de Novembre reviennent  
en mai,  
Mimio Cuttichio

**Tarif H :** Spectacles scolaires

**Le spectacle d'ouverture de saison est gratuit pour les abonnés 2011/2012**

**Carte abonné : 8 euros**